

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 février 2013

L'ordre du jour du conseil municipal était le suivant :

- 1/ la réforme des rythmes scolaires,
- 2/demandes de subvention,
- 3/divers.

En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires et vu le manque d'information et de précision concernant cette modification, le conseil a décidé de reporter sa décision au prochain conseil municipal.

Subventions : Une demande de subvention a été formulée par l'école de Sainte Ruffine pour l'organisation de leur voyage, elle n'a pas été agréée par le conseil. Seul trois élèves sont concernés et la commune n'a jamais demandé de subvention aux communes qui ont des écoliers scolarisés à Vaux. Le conseil accorde une subvention de 250€ à l'association «La Valoise».

En divers : le conseil est informé des nouveaux horaires des transports en commun mis en application à partir du 25 février.

L'association «créature» demande l'autorisation de pouvoir utiliser les murs des bâtiments situés sur l'emprise militaire du plateau du bois la Dame (ancienne station hertzienne de la BA 128) pour y pratiquer de la peinture murale (tag). Le conseil se déclare incompétent, l'emprise étant toujours un domaine militaire.

Le conseil municipal est informé du transfert du bail de la chasse intercommunale.

Jean Louis Mathieu informe le conseil municipal du retrait du SITHD (syndicat intercommunal pour le très haut débit) de la commune de Corny et de la possible adhésion de la commune de Courcelles Chaussy.